

Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2024

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), YVES TEDOM, Trésorier, suis responsable de la préparation du Rapport financier de Ville de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

Signature yves tedom Date 2025/07/08

Table des matières

États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	28
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	29
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	30
Charges par objets	31
Excédent (déficit) accumulé	32
Avantages sociaux futurs	36

Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	48
Analyse des charges	60

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de
Ville de Hampstead

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Hampstead (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Hampstead au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Ville n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme notre prédécesseur l'avait fait pour les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23. Elles portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point - Rapport du prédécesseur

Les états financiers de la Ville, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion avec réserve en date du 2 juillet 2024.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. ¹

Laval, XX juillet 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A136298

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Revenus				
Taxes	1	27 322 020	27 761 769	26 277 976
Compensations tenant lieu de taxes	2	105 000	120 452	122 569
Quotes-parts	3			
Transferts	4	590 000	1 826 506	2 714 003
Services rendus	5	662 660	704 673	603 248
Imposition de droits	6	2 931 100	2 761 480	3 045 569
Amendes et pénalités	7	330 000	414 073	346 634
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	655 300	696 162	919 197
Autres revenus	10	190 000	467 669	234 071
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	32 786 080	34 752 784	34 263 267
Charges				
Administration générale	14	8 514 749	6 988 472	7 217 769
Sécurité publique	15	7 519 572	6 729 014	6 485 421
Transport	16	9 413 108	8 841 729	8 929 513
Hygiène du milieu	17	2 224 600	4 761 317	5 098 721
Santé et bien-être	18	170 064	279 773	249 044
Aménagement, urbanisme et développement	19	827 511	722 614	789 276
Loisirs et culture	20	3 973 276	3 706 391	3 625 839
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	143 200	221 140	298 982
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	32 786 080	32 250 450	32 694 565
Excédent (déficit) lié aux activités	25		2 502 334	1 568 702
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		39 267 868	37 699 166
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		39 267 868	37 699 166
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		41 770 202	39 267 868

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	5 639 074	7 195 444
Débiteurs (note 5)	2	9 195 804	6 643 211
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	126 307	97 657
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	14 961 185	13 936 312
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	3 958 304	3 951 783
Revenus reportés (note 11)	12	183 887	209 811
Dette à long terme (note 12)	13	2 575 443	3 172 743
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	417 100	541 000
Autres passifs (note 14)	15		
	16	7 134 734	7 875 337
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	7 826 451	6 060 975
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	33 407 975	32 626 088
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	458 513	476 449
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	77 263	104 356
	23	33 943 751	33 206 893
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	41 770 202	39 267 868
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	41 770 202	39 267 868
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	41 770 202	39 267 868
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	1		2 502 334	1 568 702
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)(	2 868 504)(	4 444 668)
Produit de cession	3			
Amortissement	4		2 086 617	1 971 373
(Gain) perte sur cession	5			
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(781 887)	(2 473 295)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		17 936	(58 178)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		27 093	(38 293)
	13		45 029	(96 471)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16		1 765 476	(1 001 064)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		6 060 975	7 062 039
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		6 060 975	7 062 039
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		7 826 451	6 060 975

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	2 502 334	1 568 702
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	2 086 617	1 971 373
Autres			
▪ Provision pour moins-value	3.1		(20 229)
	4	4 588 951	3 519 846
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(2 552 593)	(2 665 953)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	6 521	(371 969)
Revenus reportés	8	(25 924)	126 659
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(123 900)	59 100
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	17 936	(58 178)
Autres actifs non financiers	12	27 093	(38 293)
	13	1 938 084	571 212
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(2 868 504)	(4 444 668)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15		
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(2 868 504)	(4 444 668)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(28 650)	(29 494)
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	()
Cession	22		
	23	(28 650)	(29 494)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	185 100	928 000
Remboursement de la dette à long terme	25	(782 400)	(1 631 700)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27		(10 457)
Autres			
▪	28.1		
	29	(597 300)	(714 157)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	(1 556 370)	(4 617 107)
Solde déjà établi	31	7 195 444	11 812 551
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	7 195 444	11 812 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)			
	34	5 639 074	7 195 444

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Statut de l'organisme municipal

Décret 971-2005, 19 octobre 2005.

Concernant la reconstitution de la Ville de Hampstead

Le 1er janvier 2002, a été constituée de la Ville de Montréal par l'entrée en vigueur de l'article 1 et de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines;

Le territoire de cette ville comprend notamment celui de l'ancienne Ville de Hampstead; conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, un scrutin référendaire a été tenu le 20 juin 2004 dans le secteur de la ville correspondant au territoire de l'ancienne Ville de Hampstead sur l'éventualité de reconstituer cette ancienne municipalité;

Que la réponse donnée par les personnes habilitées à voter à la question référendaire a été réputée affirmative au sens de l'article 43 de cette loi;

Que par le décret numéro 596-2004 du 21 juin 2004, le gouvernement a, conformément à l'article 51 de cette loi, constitué un comité de transition pour participer, avec les administrateurs et les employés de la ville, et, le cas échéant, avec les personnes élues par anticipation dans la municipalité reconstituée, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition entre les administrations municipales successives;

En vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, de décréter la reconstitution de la Ville de Hampstead, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à compter du 1er janvier 2006, aux conditions suivantes:

- La Ville de Hampstead est une ville locale régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C.-19).
- Le territoire de la municipalité est celui dont la description, a été faite par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le 2 février 2005.
- La première séance du conseil de la ville s'est tenue au centre communautaire Irving L. Adessky, situé au 30, rue Lyncroft.
- La ville est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.
- Dès sa constitution, la ville succède, à l'égard de son territoire, aux droits et obligations de la Ville de Montréal reliés à une compétence autre que d'agglomération; tous les actes accomplis par la ville à leur égard sont réputés être des actes de la municipalité. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance à laquelle était partie, avant la constitution de la Ville, l'ancienne Ville de Hampstead.

Les règlements, résolutions ou autres actes de la ville, en tant qu'ils sont, immédiatement avant la reconstitution de la ville, applicables sur tout ou partie du territoire décrit en annexe et qu'ils sont reliés à une compétence visée au premier alinéa, sont réputés être des règlements, résolutions et actes de la municipalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les deux premiers alinéas s'appliquent sous réserve de toute disposition de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ou du décret concernant l'agglomération de Montréal pris en vertu de l'article 135 de cette loi.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

La ville ne contrôle aucun organisme et ne participe à aucun partenariat.

a) Périmètre comptable

S/O

b) Partenariats

S/O

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passifs, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations et les hypothèses liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de remboursement de la dette à long terme afférente et sont présentés en contrepartie de la dette à long terme.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par l'organisme municipal en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'organisme municipal comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

E) Actifs non financiers

La ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers puisqu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations corporelles

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures:	10, 15, 20 et 40 ans
Bâtiments:	10, 20, 30 et 40 ans
Véhicules:	3, 10 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau:	4, 5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement:	10 ans
Autres	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économique futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieur à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus

Revenus autres que les revenus de transfert

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque la Ville s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur.

L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

La Ville comptabilise les entrées de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, la Ville enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La Ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les revenus autres sont donc comptabilisés aux moments suivants:

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;
- Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu;
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de leur encaissement;
- Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux tiers;
- Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de transfert

Les transferts sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la ville, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créiteurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les congés de maladie accumulés par les employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 ("la Loi"). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués au 31 décembre 2024 selon la méthode suivante : valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Avantages sociaux futurs

- Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
- à titre de mesure d'allègement pour la perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants.
- à titre de mesure d'allègement pour le coût relié aux services passés découlant du rétablissement de l'indexation automatique des rentes des retraités aux sens de la Loi RRSB : sur une durée équivalente au financement de ce déficit additionnel (15 ans à compter de l'année 2025).

Financement à long terme des activités de fonctionnement

- pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;
- part des frais d'émission de la dette à long terme financés à long terme et inscrits à titre de frais reportés, qui n'a pas encore été imputée aux activités de fonctionnement; ces frais reportés sont amortis et passés en charges sur la durée de la dette correspondante.

I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités, sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créanciers et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers, à l'exception des dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, tel qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans les résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût (et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur) ne sont pas reprises par des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et pertes de réévaluation.

Placements de portefeuille

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise. Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, l'organisme municipal tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

3. Modification de méthodes comptables

Adoption initiale - Produits (chapitre SP 3400)

À compter du présent exercice, l'organisme municipal a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits selon SP 3400, Produits. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les produits, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers.

Auparavant, les amendes étaient comptabilisées sur la base des contrats émis. En vertu de la nouvelle norme, les produits sont différenciés entre les produits provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie directe ». Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3400, l'organisme municipal comptabilise les amendes lorsqu'un plaidoyer de culpabilité est signifié, le délai de contestation est échu ou un jugement de la cour devient exécutoire.

Conformément aux recommandations, la modification a été appliquée prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Ville.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	5 639 074	7 195 444
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	5 639 074	7 195 444
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 () ()		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	5 639 074	7 195 444
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	1 014 077	4 374 650
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	185 100	928 000

Note

5. Débiteurs

		2024	2023
Taxes municipales	9	2 287 388	1 405 672
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 081 006	1 957 629
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	3 100 947	2 037 529
Organismes municipaux	13		
Autres			
▪ Droits de mutation	14.1	1 482 231	922 377
▪ Intérêts courus et autres	14.2	244 232	320 004
	15	9 195 804	6 643 211
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	708 000	746 200
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	708 000	746 200
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21		
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	1 823 836	1 514 829
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	257 170	442 800
	27	2 081 006	1 957 629

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

6. Prêts

		2024	2023
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2024	2023
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	33	126 307	97 657
Autres placements	34		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	35		
Autres placements	36		
	37	126 307	97 657
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	38		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	39		

Note**8. Autres actifs financiers**

		2024	2023
Propriétés destinées à la revente (note 16)	40		
Autres			
▪	41.1		
	42		

Note**9. Emprunts temporaires**

S/O

10. Crédoeurs et charges à payer

		2024	2023
Fournisseurs	43	1 458 672	721 193
Salaires et avantages sociaux	44	1 561 936	1 865 118
Dépôts et retenues de garantie	45	893 428	1 290 045
Provision pour contestations d'évaluation	46		
Autres			
▪ Action légale / réclm. assur.	47.1	25 000	63 700
▪ Intérêts courus sur dette	47.2	19 268	11 727
	48	3 958 304	3 951 783

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

11. Revenus reportés

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49	46 323	90 304
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51		
Accès entreprise Québec	52		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
▪ TECQ	54.1	41 571	14 776
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56	95 993	104 731
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57		
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪	62.1		
	63	183 887	209 811

Note**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2024	2023
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,18	5,15	2025	2029	64	2 585 900	3 183 200
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	2 585 900	3 183 200
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(10 457)	(10 457)
					72	2 575 443	3 172 743

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2024
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2025	73		611 600			611 600
2026	74		1 040 100			1 040 100
2027	75		317 700			317 700
2028	76		577 700			577 700
2029	77		38 800			38 800
2030 et plus	78					
	79		2 585 900			2 585 900
Intérêts et frais accessoires	80					
	81		2 585 900			2 585 900

Note

13. Avantages sociaux futurs

		2024	2023
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(417 100)	(541 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83		
	84	(417 100)	(541 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	478 400	693 300
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86		
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	33 779	41 202
	90	512 179	734 502

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

14. Autres passifs

		2024	2023
Assainissement des sites contaminés	91		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92		
Autres			
▪	93.1		
	94		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95		
Passifs engagés	96		
Passifs réglés	97	(	)(
Charge de désactualisation ¹	98		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100		

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	13 083 465	804 040		13 887 505
Eaux usées	102	13 511 117			13 511 117
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	25 617 540	1 215 390		26 832 930
Autres					
▪ Infrastructures - Autres	104.1	4 669 292	84 847		4 754 139
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	2 320 752	554 537		2 875 289
Améliorations locatives	107				
Véhicules	108	5 437 429			5 437 429
Ameublement et équipement de bureau	109	2 294 241	129 780		2 424 021
Machinerie, outillage et équipement divers	110	3 581 355	53 270		3 634 625
Terrains	111	1 068 746			1 068 746
Autres	112	207 510			207 510
	113	71 791 447	2 841 864		74 633 311
Immobilisations en cours	114	211 546	26 640		238 186
	115	72 002 993	2 868 504		74 871 497
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	5 890 487	275 872		6 166 359
Eaux usées	117	9 519 576	194 913		9 714 489
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	11 752 526	922 252		12 674 778
Autres					
▪	119.1	1 606 747	231 725		1 838 472
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	1 692 768	59 238		1 752 006
Améliorations locatives	122				
Véhicules	123	3 845 085	188 409		4 033 494
Ameublement et équipement de bureau	124	2 159 320	57 442		2 216 762
Machinerie, outillage et équipement divers	125	2 702 882	156 766		2 859 648
Autres	126	207 514			207 514
	127	39 376 905	2 086 617		41 463 522
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	32 626 088			33 407 975
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	()	()	()	()
Valeur comptable nette	131				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

16. Propriétés destinées à la revente

	2024	2023
Immeubles de la réserve foncière	132	
Immeubles industriels municipaux	133	
Autres	134	
	135	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
▪	138.1			
	139			
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
▪	140.1			
	141			
VALEUR COMPTABLE NETTE	142			

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2024	2023
Frais payés d'avance		
▪ Frais reportés	143.1	77 263
Autres		104 356
▪	144.1	
	145	77 263
		104 356

Note**19. Obligations contractuelles**

La ville s'est engagée en vertu de divers contrats, notamment pour la collecte des matières recyclables, des déchets et des matières organiques, la cybersécurité, un contrat d'assurance, ainsi que d'autres engagements venant à échéance en 2027, pour un montant total de 1 192 105 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu de ces contrats se détaillent comme suit :

2025 : 811 943 \$

2026 : 287 327 \$

2027 : 92 835 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

20. Droits contractuels

Les subventions pour le remboursement des intérêts sur les dettes à long terme totalisent 152 556 \$ sur une période de 18 ans.

21. Passifs éventuels

S/O

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2024	2023
Emprunts temporaires			
▪	146.1		
	147		
Dettes à long terme			
▪	148.1		
	149		
	150		

S/O

B) Auto-assurance

S/O

C) Poursuites

Diverses réclamations et poursuites judiciaires estimées à plus de 6 500 000 \$ ont été entreprises contre la ville. Au moment de la mise au point définitive des états financiers, il est impossible de prévoir l'issue de ces dossiers juridiques. Une provision de 25 000 \$ a été prise aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certaines de ces réclamations à un montant supérieur au montant provisionné, la franchise et/ou réclamation serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

D) Autres

S/O

22. Actifs éventuels

S/O

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S/O

24. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

25. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale. Les quotes-parts de l'Agglomération de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal ont été présentées dans le budget et dans les réalisations selon les informations fournies par ces entités.

26. Instruments financiers**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes municipales et tenant lieu de taxes, des amendes et pénalités et des mutations), aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir. L'exposition maximale de l'organisme municipal au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs, autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation et les mutations à recevoir, est réduit puisque la Ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'organisme municipal croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	4 447 756 \$	3 381 828 \$
En souffrance de moins de 30 jours	- \$	- \$
En souffrance de 30 à 60 jours	- \$	- \$
En souffrance de plus de 60 jours	- \$	108 000 \$
	4 447 756 \$	3 489 828 \$
Moins la provision pour créances douteuses	- \$	- \$
	4 447 756 \$	3 489 828 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La Ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est correctement évaluée pour couvrir le risque de non-paiement.

Placements de portefeuille

L'organisme municipal atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. L'organisme municipal considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

2024					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 939 036 \$	- \$	- \$	- \$	3 939 036 \$
Intérêts courus à payer	19 268 \$	- \$	- \$	- \$	19 268 \$
Dettes	611 600 \$	1 935 500 \$	38 800 \$	- \$	2 585 900 \$
Total	4 569 904 \$	1 935 500 \$	38 800 \$	- \$	6 544 204 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

2023					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 463 279 \$	- \$	- \$	- \$	3 463 279 \$
Intérêts courus à payer	11 726 \$	- \$	- \$	- \$	11 726 \$
Dettes	597 300 \$	1 636 200 \$	399 700 \$	550 000 \$	3 183 200 \$
Total	4 072 305 \$	1 636 200 \$	399 700 \$	550 000 \$	6 658 205 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt. La ville est exposé à ce risque.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers mais comme la ville a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance, il est peu exposé à ce risque.

La Ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de sa trésorerie et équivalents trésorerie à taux variable.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2024	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers	- \$	- \$	- \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	5 639 074 \$	5 639 074 \$
Débiteurs	1 808 578 \$	- \$	1 808 578 \$
Passifs financiers	- \$	- \$	
Dettes	2 585 900 \$	- \$	2 585 900 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

31 décembre 2023	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers	- \$	- \$	- \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	7 064 588 \$	7 064 588 \$
Débiteurs	1 498 392 \$	- \$	1 498 392 \$
Passifs financiers	- \$	- \$	- \$
Dettes	3 183 200 \$	- \$	3 183 200 \$

L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) 77 326 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2023 (53 798 \$ en 2023).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget 2024		Réalisations 2024		Réalisations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	27 322 020	27 761 769		27 761 769	26 277 976
Compensations tenant lieu de taxes	2	105 000	120 452		120 452	122 569
Quotes-parts	3					
Transferts	4	590 000	722 111		722 111	469 402
Services rendus	5	662 660	704 673		704 673	603 248
Imposition de droits	6	2 931 100	2 761 480		2 761 480	3 045 569
Amendes et pénalités	7	330 000	414 073		414 073	346 634
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	655 300	696 162		696 162	919 197
Autres revenus	10	190 000	373 801		373 801	234 071
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	32 786 080	33 554 521		33 554 521	32 018 666
Investissement						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15		1 104 395		1 104 395	2 244 601
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17					
Autres	18		93 868		93 868	
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21		1 198 263		1 198 263	2 244 601
	22	32 786 080	34 752 784		34 752 784	34 263 267
Charges						
Administration générale	23	8 185 694	6 911 748	76 724	6 988 472	7 217 769
Sécurité publique	24	6 928 145	6 701 968	27 046	6 729 014	6 485 421
Transport	25	8 997 872	7 583 237	1 258 492	8 841 729	8 929 513
Hygiène du milieu	26	3 519 122	4 290 532	470 785	4 761 317	5 098 721
Santé et bien-être	27	279 824	279 773		279 773	249 044
Aménagement, urbanisme et développement	28	800 873	703 576	19 038	722 614	789 276
Loisirs et culture	29	3 931 350	3 471 859	234 532	3 706 391	3 625 839
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	143 200	221 140		221 140	298 982
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33		2 086 617	(2 086 617)		
	34	32 786 080	32 250 450		32 250 450	32 694 565
Excédent (déficit) lié aux activités	35		2 502 334		2 502 334	1 568 702

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	1		2 502 334	1 568 702
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(1 198 263)	(2 244 601)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3		1 304 071	(675 899)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4		2 086 617	1 971 373
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		2 086 617	1 971 373
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			(20 229)
	15			(20 229)
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	)	(559 100)	(654 000)
	18		(559 100)	(654 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (	)	(1 436 227)	(337 559)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20		71 870	278 203
Excédent de fonctionnement affecté	21			807 807
Réserves financières et fonds réservés	22			52 897
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25		(1 364 357)	801 348
	26		163 160	2 098 492
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		1 467 231	1 422 593

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	1 198 263	2 244 601
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	183 541)(	61 940)
Sécurité publique	3 (	)(	)
Transport	4 (	1 758 548)(	2 019 080)
Hygiène du milieu	5 (	804 040)(	2 244 601)
Santé et bien-être	6 (	)(	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	)
Loisirs et culture	8 (	122 375)(	119 047)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)
	11 (	2 868 504)(	4 444 668)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12 (	)(	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13 (	28 650)(	29 494)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14		
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	1 436 227	337 559
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16	262 664	
Excédent de fonctionnement affecté	17		1 892 002
Réserves financières et fonds réservés	18		
	19	1 698 891	2 229 561
	20	(1 198 263)	(2 244 601)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	8 429 404	8 267 688	8 058 531
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	2 358 956	1 638 784	1 882 426
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	7 682 520	5 868 353	6 685 045
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	5 072	25 063	17 108
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	38 128	66 477	55 874
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13	100 000	129 600	226 000
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	14 172 000	14 167 868	13 798 208
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18			
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19		2 086 617	1 971 373
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
▪	21.1			
	22	32 786 080	32 250 450	32 694 565

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 486 313	4 816 284
Excédent de fonctionnement affecté	2	5 252 064	3 814 396
Réserves financières et fonds réservés	3	375 443	350 443
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	1 244 900)(	1 327 500)
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	32 901 282	31 614 245
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	41 770 202	39 267 868

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté

Administration municipale	9	4 486 313	4 816 284
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	4 486 313	4 816 284

Excédent de fonctionnement affecté

Administration municipale			
▪ Travaux publics	12.1	1 050 228	339 028
▪ Sécurité publique	12.2	297 800	196 501
▪ CSR	12.3	120 565	31 865
▪ Administration	12.4	938 604	574 904
▪ Archives / Numérisation	12.5	176 500	40 000
▪ Infrastructures, arbres et PTI	12.6	2 366 939	2 470 570
▪ Licences TI et autres	12.7	301 428	161 528
	13	5 252 064	3 814 396
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	14.1		
	15		
	16	5 252 064	3 814 396

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	17.1		
	18		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	300 000	300 000
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23		
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	75 443	50 443
Autres			
▪	30.1		
	31	375 443	350 443
	32	375 443	350 443

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33	()	()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34	()	()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35	()	()
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36	()	()
Autres	37	()	()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	()	()
	39	()	()
Assainissement des sites contaminés	40	()	()
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	41	()	()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	()	()
Autres			
▪	43.1	()	()
	44	()	()
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	45	()	()
Utilisation du fonds de roulement	46	()	()
Mesures relatives à la COVID-19			
Utilisation du fonds général	47	()	()
Utilisation du fonds de roulement	48	()	()
Autres			
▪	49.1	()	()
	50	()	()
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	51	()	()
Mesure relative à la COVID-19	52	()	()
Frais d'émission de la dette à long terme	53	()	()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54	()	()
Autres			
▪	55.1	(1 244 900)	(1 327 500)
	56	(1 244 900)	(1 327 500)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	57		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	60		
Autres			
▪	61.1		
	62		
	63	(1 244 900)	(1 327 500)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	64		
Investissements à financer	65	()	()
	66		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	67	33 407 975	32 626 088
Propriétés destinées à la revente	68		
Prêts	69		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	70	126 307	97 657
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	71		
	72	33 534 282	32 723 745
Ajustements aux éléments d'actif	73		
	74	33 534 282	32 723 745
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	75	2 575 443	3 172 743
Frais reportés liés à la dette à long terme	76	10 457	10 457
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	77	708 000	746 200
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	78		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	79	1 244 900	1 327 500
	80	633 000	1 109 500
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	81	()	()
	82	633 000	1 109 500
	83	32 901 282	31 614 245

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La description du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on devra se référer au texte du règlement numéro 757-4 qui constitue le règlement officiel de ce régime de retraite.

La dernière évaluation actuarielle de capitalisation du régime au 31 décembre 2022 a été réalisée par Mercer. Ce rapport est daté du 26 septembre 2023.

a) Généralités

La Ville de Hampstead offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du régime, les cotisations sont versées par l'employeur et les adhérents. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite sous le numéro 21403 et à l'Agence du revenu du Canada sous le numéro 0320994.

Le 1er janvier 2002, la Ville de Hampstead a été fusionnée à la Ville de Montréal. L'employeur et promoteur du régime est donc devenu la Ville de Montréal à compter de cette date. Une défusion de certaines villes de la Ville de Montréal a eu lieu le 1er janvier 2006 dont la Ville de Hampstead faisait partie. Ainsi, la Ville de Hampstead est redevenue l'employeur et promoteur du Régime à cette date.

Depuis le 1er janvier 2006, les pompiers ont cessé de cotiser dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead. Au cours de l'exercice 2015, les services passés accumulés des pompiers dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead ont été transférés au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal.

Depuis le 1er janvier 2009, trois participants-cadres qui ont transféré leurs prestations au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal ont cessé d'accumuler des droits dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

b) Politique de capitalisation

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du régime, la Ville de Hampstead et les adhérents doivent financer le régime de façon à constituer les prestations et les remboursements déterminés selon les dispositions du régime ainsi que les montants nécessaires aux fins d'amortir tout déficit actuariel de la caisse de retraite. La valeur de ces sommes est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

c) Date de retraite

L'âge normale de retraite est de 65 ans.

Un participant peut prendre sa retraite à tout moment dans les 10 années précédant son âge normal de retraite. Le participant qui demeure au service de la Ville au-delà de la date de sa retraite normale peut prendre sa retraite après sa date de retraite normale conformément aux règles établies par l'employeur et à la Loi.

d) Âge d'admissibilité à une prestation non réduite

Pour le service avant le 1er janvier 2014:

Pour les participants actifs de la division 2 (cols bleus et sécurité publique), l'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant 60 ans ou, s'il est antérieur, l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 58 ans.

Pour les participants actifs de la division 3 (cols blancs et cadres), l'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 58 ans.

Pour le service à compter du 1er janvier 2014:

L'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 57 ans.

e) Prestations de retraite

Pour les années de service décomptées au 1er janvier 1988 :

Un participant qui prend sa retraite a droit à une rente annuelle égale à l'excédent, le cas échéant, de (i) sur (ii) tel qui suit :

(i) 1,40 % de son salaire de 2001 jusqu'à concurrence du MAGA 2001, plus 2 % de son salaire qui excède le MAGA 2001, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée avant le 1er janvier 1988.

(ii) sa rente annuelle payable en vertu du régime antérieur à la date de retraite normale.

Pour les années de service décomptées du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999 :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Un participant qui prend sa retraite le ou après le 1er janvier 2000 a droit à une rente annuelle égale à 1,65 % de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à la moyenne des cinq (5) derniers MAGA plus 2 % de ce salaire annuel moyen qui excède cette moyenne de MAGA, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999.

Pour les années de service décomptées le ou après le 1er janvier 2000 :

Un participant qui prend sa retraite le ou après le 1er janvier 2000 a droit à une rente annuelle égale à 1,40 % de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à la moyenne des cinq (5) derniers MAGA plus 2 % de ce salaire annuel moyen qui excède cette moyenne de MAGA, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée depuis le 1er janvier 2000.

Prestation de raccordement :

Un participant qui prend sa retraite a droit à une rente payable jusqu'au premier jour du mois précédant ses 65 ans. Cette rente correspond à 0,636 % pour les années de service décomptées avant le 1er janvier 2014 et à 0,6 % pour les années de service décomptées à compter du 1er janvier 2014, de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à concurrence de la moyenne des cinq (5) derniers MAGA pour chaque année de service décomptée à partir du 1er janvier 1988. Cette prestation de raccordement est réduite si le participant prend sa retraite avant d'atteindre l'âge d'admissibilité à une rente non réduite.

f) Rente de retraite anticipée

Un participant qui prend une retraite anticipée est admissible à une rente non réduite à compter de l'âge d'admissibilité à une rente non réduite.

Un participant qui prend une retraite anticipée peut choisir de recevoir soit :

- Une rente annuelle calculée conformément à la section Rente de retraite normale ci-dessus, réduite de 1/2 % pour chaque mois d'anticipation entre la date de retraite anticipée et la date à laquelle le participant aurait été admissible à une rente non réduite.
- Une rente différée qui commence à lui être servie à la date de sa retraite normale, calculée conformément à la formule à la section Rente de retraite normale et fondée sur ses années de service décomptées à la date de sa retraite anticipée.

g) Rente maximale

La rente annuelle totale versée par le régime à la retraite ou en cas de décès ou de cessation d'emploi ne peut excéder le moins élevé des deux montants suivants:

- 2 % de la rémunération totale moyenne versée au participant par la Ville au cours des trois années les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service validé; et

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- 1 722,22 \$, ou tout autre montant prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu, multiplié par le nombre d'années de service validé.

h) Prestations de cessation d'emploi

Le participant qui cesse son emploi a droit, en vertu du régime, à une rente, différée jusqu'à sa date de retraite normale. Un participant peut choisir de recevoir sa rente à n'importe quel moment dans les dix (10) années de la date de retraite normale, sujette à une réduction actuarielle.

i) Prestations en cas de décès avant la retraite

Une prestation en cas de décès avant la retraite est versée au conjoint ou à ses ayants droit. Pour les années de service après le 1er janvier 1990, la prestation payée sera égale à la valeur actualisée de la rente différée accumulée par le participant au moment de son décès. Pour les années de service avant le 1er janvier 1990, un remboursement des cotisations du participant au régime avec intérêts est effectué. Les cotisations excédentaires déterminées selon les dispositions du Régime, le cas échéant, sont également payables en cas de décès.

j) Prestations en cas de décès pendant la retraite

La rente de retraite décrite est maintenue jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels ait été effectué, y compris les paiements effectués avant et après le décès du participant. Ceci correspond au mode normal de service de la rente prévu selon les dispositions du Régime de retraite. La prestation de raccordement est une rente temporaire versée jusqu'au premier jour du mois précédant le 65e anniversaire de naissance du participant, peu importe si celui-ci est en vie ou non durant cette période.

k) Transferts

Le participant qui met fin à sa participation active au Régime à une date qui est antérieure d'au moins dix ans à la date de sa retraite normale, le participant qui met fin à sa participation active dans les dix ans de la date de sa retraite normale et compte moins de dix ans de service continu, peut, dans les délais prescrits, choisir de transférer la valeur actualisée de la rente différée et les cotisations excédentaires avec l'intérêt crédité sous forme d'un paiement en un seul versement dans un instrument de retraite prescrit par la Loi complémentaire sur les régimes de retraite du Québec ou de le transférer dans un autre régime de pension agréé, à condition que l'administrateur du Régime en question consente au transfert.

Effectif le 1er mars 2020 et pour le volet courant uniquement, un participant qui choisit de transférer la valeur de ses droits à l'extérieur du Régime, sera acquitté en proportion du degré de solvabilité de ce volet, jusqu'à concurrence de 100 %.

l) Cotisations accessoires optionnelles et prestations accessoires optionnelles

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le 1er janvier 2013, le Régime a introduit une composante flexible permettant aux participants de verser des cotisations accessoires optionnelles au Régime afin d'améliorer les prestations accessoires de retraite pour le service accompli à compter de 1990.

m) Utilisation des excédents d'actifs et financement des déficits

Pour le service avant le 1er janvier 2014:

Le déficit actuariel du compte général est financé par la Ville.

Les excédents d'actifs (soit ceux en excédent de la provision pour écarts défavorables (PED)), seront utilisés pour financer des améliorations selon une entente à intervenir entre les parties.

Pour le service à compter du 1er janvier 2014:

Le déficit actuariel du compte général est financé par le fonds de stabilisation et les cotisations de stabilisation. La cotisation d'équilibre pour financer tout déficit actuariel au compte général est établie en amortissant ce déficit sur une période de 15 ans. La cotisation d'équilibre qui ne pourra autrement être financée, sera défrayée également par les participants actifs de la Ville.

Lorsque le ratio de capitalisation, incluant le fonds de stabilisation, est supérieur à 115 % (ou 100 % plus le % représentant la PED si supérieure) et que le compte général est pleinement capitalisé, l'excédent est utilisé, à même le fonds de stabilisation, pour indexer les rentes des retraités à l'égard des trois années antérieures selon une formule égale à 50 % de l'augmentation de l'IPC en faisant l'hypothèse que cette indexation serait octroyée pendant la retraite pour tous les participants. Si le montant excédentaire n'est pas suffisant pour offrir la pleine indexation, l'indexation des rentes est effectuée au prorata des montants disponibles. Les excédents d'actifs résiduels, s'il y a lieu, au-delà de cette provision pour octroyer la pleine indexation présentée ci-dessus demeurent dans la caisse de retraite et seront utilisés pour le financement d'améliorations selon une entente à intervenir entre les parties.

L'amortissement des déficits passera graduellement de 15 ans au 31 décembre 2023 à 10 ans au 31 décembre 2028. Ce changement a été intégré à la Loi RCR en avril 2024.

n) Impôts sur le revenu

Le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempt d'impôt sur le revenu.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(541 000)	(481 900)
Charge de l'exercice	4 (	478 400)(	693 300)
Cotisations versées par l'employeur	5	602 300	634 200
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(417 100)	(541 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	27 458 000	25 022 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	27 458 000)(	25 022 600)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9		
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(417 100)	(541 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(417 100)	(541 000)
Provision pour moins-value	12 (	)(	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(417 100)	(541 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	27 458 000	25 022 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	27 458 000)(	25 022 600)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	)(	)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	999 900	1 081 500
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20	999 900	1 081 500
Cotisations salariales des employés	21 (	588 000)(	624 600)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	40 600)(	49 100)
	23	371 300	407 800
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(22 500)	59 500
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	348 800	467 300
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	1 379 400	1 407 300
Rendement espéré des actifs	32 (	1 249 800)(	1 181 300)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	129 600	226 000
Charge de l'exercice	34	478 400	693 300

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	2 463 500	2 249 200
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	1 249 800)(	1 181 300)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	1 213 700	1 067 900
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	(128 500)	322 900
Prestations versées au cours de l'exercice	39	(1 259 000)	(1 181 400)
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	1 887 100	492 100
DMERCA du nouveau volet	45	12	10
DMERCA de l'ancien volet	46	9	
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,61 %	5,67 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,67 %	5,95 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 () ()	
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 () ()	
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 () ()	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 () ()	
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 () ()	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	() ()
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres		
▪	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	
Rendement espéré des actifs	84	() ()
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	
Charge de l'exercice	86	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	() ()
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice		
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	% %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	% %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	% %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	% %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	% %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	% %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques		
▪	103.1	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
Description des régimes et autres renseignements		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
Description des régimes et autres renseignements		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2024	2023
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117		6

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2024	2023
Cotisations des élus au RREM	118	9 206	9 442
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	26 049	31 819
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	7 730	9 383
	121	33 779	41 202

Note

Renseignements financiers non audités

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

TAXES		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	26 636 020	26 993 809	25 739 892
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	26 636 020	26 993 809	25 739 892
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	684 000	764 010	536 134
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15			
Autres				
▪ Tarif bacs déchets 360L	16.1	2 000	3 950	1 950
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18			
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	686 000	767 960	538 084
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	686 000	767 960	538 084
	27	27 322 020	27 761 769	26 277 976

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31			
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	105 000	120 452	122 569
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	105 000	120 452	122 569
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	105 000	120 452	122 569

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47	56 500	30 056	50 123
Sécurité publique				
Police	48			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	49			
Autres	50			
Sécurité civile	51			
Autres	52			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	53			
Enlèvement de la neige	54			
Autres	55			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	56			
Transport adapté	57			
Transport scolaire	58			
Autres	59			
Transport aérien	60			
Transport par eau	61			
Autres	62			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	63			
Réseau de distribution de l'eau potable	64	68 500	24 900	79 369
Traitement des eaux usées	65			
Réseaux d'égout	66			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	67	95 000	176 766	121 376
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	68			
Tri et conditionnement	69			
Autres	70			
Autres	71			
Cours d'eau	72			
Protection de l'environnement	73			
Autres	74			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	75			
Autres	76			
Sécurité du revenu	77			
Autres	78			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	79			
Rénovation urbaine	80			
Promotion et développement économique	81			
Autres	82			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	83			
Activités culturelles				
Bibliothèques	84			
Autres	85			
Réseau d'électricité	86			
	87	220 000	231 722	250 868

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

	Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	88		
Sécurité publique			
Police	89		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	90		
Autres	91		
Sécurité civile	92		
Autres	93		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	94		
Enlèvement de la neige	95		
Autres	96		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	97		
Transport adapté	98		
Transport scolaire	99		
Autres	100		
Transport aérien	101		
Transport par eau	102		
Autres	103		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	104		
Réseau de distribution de l'eau potable	105	1 104 395	2 244 601
Traitement des eaux usées	106		
Réseaux d'égout	107		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	108		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	109		
Tri et conditionnement	110		
Autres	111		
Autres	112		
Cours d'eau	113		
Protection de l'environnement	114		
Autres	115		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	116			
Autres	117			
Sécurité du revenu	118			
Autres	119			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	120			
Rénovation urbaine	121			
Promotion et développement économique	122			
Autres	123			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	124			
Activités culturelles				
Bibliothèques	125			
Autres	126			
Réseau d'électricité	127			
	128		1 104 395	2 244 601

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	129			
Péréquation	130			
Neutralité	131			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	132			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	133	70 000	113 628	101 451
Fonds de développement des territoires	134			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	135			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	136	300 000	376 761	117 083
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	137			
Autres	138			
	139	370 000	490 389	218 534
TOTAL DES TRANSFERTS	140	590 000	1 826 506	2 714 003

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

	Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffes et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	146		
Autres	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152		
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157		
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	170			
Autres	171			
Autres	172			
	173			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	174			
Rénovation urbaine	175			
Promotion et développement économique	176			
Autres	177			
	178			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	179			
Activités culturelles				
Bibliothèques	180			
Autres	181			
	182			
Réseau d'électricité	183			
	184			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffé et application de la loi	185		
Évaluation	186		
Autres	187		
	188		
Sécurité publique			
Police	189		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	190		
Autres	191		
Sécurité civile	192		
Autres	193		
	194		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	195		
Enlèvement de la neige	196		
Autres	197	3 500	4 763
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	198		
Transport adapté	199		
Transport scolaire	200		
Autres	201		
Autres	202		
	203	3 500	4 763
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	204		
Réseau de distribution de l'eau potable	205		
Traitement des eaux usées	206		
Réseaux d'égout	207		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	208		
Matières recyclables	209		
Autres	210		
Cours d'eau	211		
Protection de l'environnement	212		
Autres	213		
	214		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	215			
Autres	216			
Sécurité du revenu	217			
Autres	218			
	219			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	220			
Rénovation urbaine	221			
Promotion et développement économique	222			
Autres	223			
	224			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	225	629 160	617 737	572 177
Activités culturelles				
Bibliothèques	226			
Autres	227	30 000	82 173	26 508
	228	659 160	699 910	598 685
Réseau d'électricité				
	229			
	230	662 660	704 673	603 248
TOTAL DES SERVICES RENDUS	231	662 660	704 673	603 248

ANALYSE DES REVENUS (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	232	431 100	554 014	519 330
Droits de mutation immobilière	233	2 500 000	2 207 466	2 526 239
Droits sur les carrières et sablières	234			
Autres	235			
	236	2 931 100	2 761 480	3 045 569
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	237	330 000	414 073	346 634
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	238			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	239	655 300	696 162	919 197
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	240			
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	241			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	242			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	243			
Contributions des promoteurs	244			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	245			
Contributions des organismes municipaux	246			
Autres contributions	247		93 868	
Redevances réglementaires	248			
Autres	249	190 000	373 801	234 071
	250	190 000	467 669	234 071
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	251			

ANALYSE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Non audité		Budget 2024	Réalizations 2024		Total	Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	558 306	469 078		469 078	565 453
Greffes et application de la loi	2	400 077	254 893	195	255 088	234 652
Gestion financière et administrative	3	2 124 647	2 187 801	18 935	2 206 736	2 353 651
Évaluation	4	759 782	759 533		759 533	722 444
Gestion du personnel	5	663 299	584 877	656	585 533	627 329
Autres						
▪ Frais non-répartis	6.1	3 679 583	2 655 566	56 938	2 712 504	2 714 240
	7	8 185 694	6 911 748	76 724	6 988 472	7 217 769
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	3 340 344	3 339 249		3 339 249	3 226 916
Sécurité incendie						
Premiers répondants	9					
Autres	10	1 875 545	1 874 950		1 874 950	1 830 192
Sécurité civile	11	1 668 138	1 443 467	27 046	1 470 513	1 371 355
Autres	12	44 118	44 302		44 302	56 958
	13	6 928 145	6 701 968	27 046	6 729 014	6 485 421
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	4 323 914	2 983 874	959 659	3 943 533	3 991 358
Enlèvement de la neige	15	1 158 995	1 173 542	15 328	1 188 870	1 347 096
Éclairage des rues	16	194 737	64 507	22 612	87 119	253 473
Circulation et stationnement	17	20 000	20 216	29 141	49 357	70 462
Transport collectif						
Transport en commun	18	3 252 108	3 251 042		3 251 042	2 998 143
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	48 118	90 056	231 752	321 808	268 981
	22	8 997 872	7 583 237	1 258 492	8 841 729	8 929 513

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024		Réalisations 2024		Réalisations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	1 798 963	1 935 089		1 935 089	1 900 076
Réseau de distribution de l'eau potable	24	437 284	871 550	275 872	1 147 422	1 794 483
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26	60 000	161 441	194 913	356 354	333 148
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	230 000	204 701		204 701	191 915
Élimination	28	60 000	233 167		233 167	19 460
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	220 000	215 945		215 945	211 740
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31	83 000	82 888		82 888	78 942
Traitement	32					
Matériaux secs	33	208 093	188 614		188 614	143 025
Autres	34					
Plan de gestion	35	352 942	352 826		352 826	361 222
Autres	36	1 500				2 602
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	12 605	12 601		12 601	26 771
Autres	39	54 735	31 710		31 710	35 337
	40	3 519 122	4 290 532	470 785	4 761 317	5 098 721
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Habitation						
Logement social	41	242 009	241 971		241 971	212 922
Autres	42					
Sécurité du revenu	43					
Autres	44	37 815	37 802		37 802	36 122
	45	279 824	279 773		279 773	249 044

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024		Réalisations 2024		Réalisations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	46	586 587	489 360	11 870	501 230	531 807
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	47					
Autres biens	48	50 420	50 404	7 168	57 572	56 656
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	49	163 866	163 812		163 812	200 813
Tourisme	50					
Autres	51					
Autres	52					
	53	800 873	703 576	19 038	722 614	789 276
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	54	957 058	867 634	18 599	886 233	772 020
Patinoires intérieures et extérieures	55	122 096	55 368	3 099	58 467	66 585
Piscines, plages et ports de plaisance	56	202 330	206 301	11 602	217 903	209 969
Parcs et terrains de jeux	57	1 862 154	1 578 495	200 431	1 778 926	1 787 416
Parcs régionaux	58					
Expositions et foires	59					
Autres	60	217 670	208 325	587	208 912	196 122
	61	3 361 308	2 916 123	234 318	3 150 441	3 032 112
Activités culturelles						
Centres communautaires	62					
Bibliothèques	63	6 000	5 014	214	5 228	5 752
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	64					
Autres ressources du patrimoine	65					
Autres	66	564 042	550 722		550 722	587 975
	67	570 042	555 736	214	555 950	593 727
	68	3 931 350	3 471 859	234 532	3 706 391	3 625 839

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024		Réalizations 2024		Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	70	42 000	89 095		89 095	72 127
Autres frais	71	1 200	2 445		2 445	855
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72	100 000	129 600		129 600	226 000
Autres	73					
	74	143 200	221 140		221 140	298 982
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76		2 086 617 (	2 086 617)		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Table des matières

Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Analyse de la charge de quotes-parts	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Analyse de la rémunération	8
Analyse des revenus de transfert par sources	9
Frais de financement par activités	10
Rémunération des élus	11

Autres renseignements

Questionnaire	12
---------------	----

Autres renseignements financiers non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Réalisations 2024	Réalisations 2023
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	804 040	2 244 601
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	1 189 890	1 344 291
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8	25 500	
Aires de stationnement	9		77 708
Parcs et terrains de jeux	10	84 847	83 843
Autres infrastructures	11		
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	571 057	5 307
Édifices communautaires et récréatifs	14	10 120	
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17		497 677
Ameublement et équipement de bureau	18	129 780	82 399
Machinerie, outillage et équipement divers	19	53 270	108 842
Terrains	20		
Autres	21		
	22	2 868 504	4 444 668

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Réalisations 2024	Réalisations 2023
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1	804 040	2 244 601
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Autres infrastructures	5	1 300 237	1 505 842
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6		
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9		
Autres infrastructures	10		
Autres immobilisations corporelles	11	764 227	694 225
	12	2 868 504	4 444 668

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 437 000		559 100	1 877 900
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	2 437 000		559 100	1 877 900
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	746 200		38 200	708 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	746 200		38 200	708 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	746 200		38 200	708 000
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	746 200		38 200	708 000
	19	3 183 200		597 300	2 585 900
Dette en cours de refinancement	20 (	)		(	)
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	3 183 200		597 300	2 585 900

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	2 585 900
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	708 000
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	1 877 900
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats		
	13	
Endettement net à long terme	14	1 877 900
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	244 468
Autres organismes	17	2 384 000
Endettement total net à long terme	18	4 506 368
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	23 070 000
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	23 070 000
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	27 576 368
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1			
Évaluation	2	854 230	853 981	722 444
Autres	3	2 121 890	2 121 271	1 794 536
Sécurité publique				
Police	4	3 755 580	3 754 485	3 226 916
Sécurité incendie	5	2 040 768	2 040 173	1 830 192
Sécurité civile	6	49 602	49 588	60 204
Autres	7	49 602	49 588	56 958
Transport				
Réseau routier	8	49 602	49 588	96 326
Transport collectif	9	3 656 376	3 655 310	2 998 143
Autres	10	49 602	49 587	2 155
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	198 408	198 350	1 455 907
Matières résiduelles	12	198 408	198 350	361 222
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	14 172	14 168	26 769
Autres	15			
Santé et bien-être				
Habitation	16	127 548	127 511	212 922
Autres	17	42 516	42 503	36 122
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	92 118	92 091	4 292
Rénovation urbaine	19	28 344	28 336	49 487
Promotion et développement économique	20	120 462	120 427	200 813
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	212 580	212 518	192 958
Activités culturelles	23	510 192	510 043	469 842
Réseau d'électricité				
	24			
	25	14 172 000	14 167 868	13 798 208

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	2 868 504	4 444 668
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	2 868 504	4 444 668

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	23,00	35,00	36 832,90	2 153 893	451 703	2 605 596
Professionnels	2						
Cols blancs	3	122,00	35,00	99 480,82	2 589 631	494 560	3 084 191
Cols bleus	4	52,00	36,00	104 209,22	3 192 687	601 337	3 794 024
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	197,00		240 522,94	7 936 211	1 547 600	9 483 811
Élus	9	7,00			331 477	91 184	422 661
	10	204,00			8 267 688	1 638 784	9 906 472

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3		337 465	766 930		1 104 395
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6	722 111				722 111
	7	722 111	337 465	766 930		1 826 506

FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1	6	7
Évaluation	2		
Autres	3	68 884	93 132
	4	68 890	93 139
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8	64 100	86 663
Autres	9		
	10	64 100	86 663
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	25 292	34 195
Enlèvement de la neige	12	12 277	16 598
Autres	13		
Transport collectif	14		
Autres	15	31 646	42 786
	16	69 215	93 579
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17		
Réseau de distribution de l'eau potable	18	6 498	8 785
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	5 354	7 239
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	11 852	16 024
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	209	283
Rénovation urbaine	34		
Promotion et développement économique	35		
Autres	36	196	265
	37	405	548
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	6 678	9 029
Activités culturelles			
Bibliothèques	39		
Autres	40		
	41	6 678	9 029
Réseau d'électricité			
	42		
	43	221 140	298 982

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jeremy Levi	1.1	Maire	64 981	19 422	13 111	
Leon Elfassy	1.2	Conseiller	28 547	12 632		
Warren Budning	1.3	Conseiller	28 547	12 632		
Michael Goldwax	1.4	Conseiller	28 547	12 632		
Jack Edery	1.5	Conseiller	28 547	12 632		
Harvey SHaffer	1.6	Conseiller	28 547	12 632		
Jason Farber	1.7	Conseiller	28 547	12 632		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité**OUI NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 300 000 \$

Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

3 _____ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges

11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 _____ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer

17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 _____ \$

Ligne 24 : Libres

20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice

24 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26		\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27		\$
Ligne 3 : Autres revenus	28		\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29		\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30		\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31		\$
Ligne 9 : Autres charges	32		\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33		\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34		\$
Ligne 14 : Débiteurs	35		\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36		\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37		\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38		\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39		\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40		\$
Ligne 24 : Libres	41		\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42		\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43		\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

44 ☒ ☐

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

45 85 130 \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

46 ☒ ☐

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2024

47 1 094 886 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

48 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

49 \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

50 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

51 \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

52 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

53 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

54 ☐ ☒

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

55 ☐ ☐

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

56 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

57 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

58 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

59 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

60 ☐ ☒

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

61 _____ \$

- b) autres formes d'aide

62 _____ \$

10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?

63 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

64 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM? 65 ☐ ☒
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM? 66 ☐ ☐
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2024 67 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2024
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2024 68 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2024 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD 69 _____ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 70 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 71 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 72 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 73 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 74 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 75 _____ \$
 - Systèmes de drainage 76 _____ \$
 - Abords de routes 77 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 78 _____ \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 79 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 80 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 81 _____ \$
- d) Description des dépenses d'investissement
- Relatives à l'entretien d'hiver :
 - Relatives à l'entretien d'été :
- e) Si le total des frais encourus à la ligne 81 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2024 (ligne 69), veuillez fournir les justifications :
- f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 78 et 80), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2024 (ligne 69), veuillez en fournir les explications :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

82 _____

b) Date d'adoption de la résolution

83 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

84 ☐ ☒

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

85 _____

b) Date d'adoption de la résolution

86 _____

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

87 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

88 _____

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5)

89 _____

d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8)

90 _____

e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9)

91 _____

f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10)

92 _____

g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11)

93 _____

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

h) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité, peu importe leur poids (art. 16)

94 1 483

i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg, enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

95 _____

j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

96 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Règlement

- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement?

97

☒
☐

La question 16 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

OUI

NON

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☐☒

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 ☐☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 ☒☐

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4 ☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5 ☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6 ☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 ☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 ☐☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☐ J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☐ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☐ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : _____

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

Date de transmission au Ministère : _____

Date et heure de la dernière modification : 2025-07-04 10:44

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	32 786 080	33 554 521	32 018 666
Investissement	2		1 198 263	2 244 601
	3	32 786 080	34 752 784	34 263 267
Charges				
	4	32 786 080	32 250 450	32 694 565
Excédent (déficit) lié aux activités				
	5		2 502 334	1 568 702
Moins : revenus d'investissement	6 (	)	(1 198 263)	(2 244 601)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales				
	7		1 304 071	(675 899)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		2 086 617	1 971 373
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (	)	(559 100)	(654 000)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	)	(1 436 227)	(337 559)
Excédent (déficit) accumulé	12		71 870	1 138 907
Autres éléments de conciliation	13			(20 229)
	14		163 160	2 098 492
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales				
	15		1 467 231	1 422 593

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	5 639 074	7 195 444
Débiteurs	2	9 195 804	6 643 211
Prêts	3		
Placements de portefeuille	4	126 307	97 657
Autres	5		
	6	14 961 185	13 936 312
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		
Créditeurs et charges à payer	9	3 958 304	3 951 783
Revenus reportés	10	183 887	209 811
Dette à long terme	11	2 575 443	3 172 743
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	417 100	541 000
Autres	13		
	14	7 134 734	7 875 337
Actifs financiers nets (dette nette)	15	7 826 451	6 060 975
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	16	33 407 975	32 626 088
Autres	17	535 776	580 805
	18	33 943 751	33 206 893
Excédent (déficit) accumulé	19	41 770 202	39 267 868

Extrait du rapport financier, page S8

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ **AU 31 DÉCEMBRE 2024**

		2024	2023
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 486 313	4 816 284
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Travaux publics	2.1	1 050 228	339 028
▪ Sécurité publique	2.2	297 800	196 501
▪ CSR	2.3	120 565	31 865
▪ Administration	2.4	938 604	574 904
▪ Archives / Numérisation	2.5	176 500	40 000
▪ Infrastructures, arbres et PTI	2.6	2 366 939	2 470 570
▪ Licences TI et autres	2.7	301 428	161 528
	3	5 252 064	3 814 396
Réserves financières			
▪	4.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	5	300 000	300 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	6		
Fonds local d'investissement	7		
Fonds local de solidarité	8		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	9	75 443	50 443
Autres			
▪	10.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	11 (	1 244 900)(	1 327 500)
Financement des investissements en cours	12		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	13	32 901 282	31 614 245
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	14		
	15	41 770 202	39 267 868

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	1 877 900
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	27 576 368
<i>Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25</i>		

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	1 877 900	2 437 000
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6		
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	708 000	746 200
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	2 585 900	3 183 200

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Budget	Réalisations
Fonctionnement			
Taxes	12	27 322 020	27 761 769
Compensations tenant lieu de taxes	13	105 000	120 452
Quotes-parts	14		
Transferts	15	590 000	722 111
Services rendus	16	662 660	704 673
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	3 261 100	3 175 553
Autres	18	845 300	1 069 963
	19	32 786 080	33 554 521
Investissement			
Taxes	20		
Quotes-parts	21		
Transferts	22		1 104 395
Autres	23		93 868
	24		1 198 263
	25	32 786 080	34 752 784

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget 2024		Réalizations 2024		Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale	1	8 185 694	6 911 748	76 724	6 988 472	7 217 769
Sécurité publique						
Police	2	3 340 344	3 339 249		3 339 249	3 226 916
Sécurité incendie	3	1 875 545	1 874 950		1 874 950	1 830 192
Autres	4	1 712 256	1 487 769	27 046	1 514 815	1 428 313
Transport						
Réseau routier	5	5 697 646	4 242 139	1 026 740	5 268 879	5 662 389
Transport collectif	6	3 252 108	3 251 042		3 251 042	2 998 143
Autres	7	48 118	90 056	231 752	321 808	268 981
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	2 296 247	2 968 080	470 785	3 438 865	4 027 707
Matières résiduelles	9	1 155 535	1 278 141		1 278 141	1 008 906
Autres	10	67 340	44 311		44 311	62 108
Santé et bien-être	11	279 824	279 773		279 773	249 044
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	586 587	489 360	11 870	501 230	531 807
Promotion et développement économique	13	163 866	163 812		163 812	200 813
Autres	14	50 420	50 404	7 168	57 572	56 656
Loisirs et culture	15	3 931 350	3 471 859	234 532	3 706 391	3 625 839
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	143 200	221 140		221 140	298 982
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	32 786 080	30 163 833	2 086 617	32 250 450	32 694 565
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		2 086 617 (	2 086 617)		
	21	32 786 080	32 250 450		32 250 450	32 694 565

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	1 198 263	2 244 601
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	2 868 504)(	4 444 668)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	28 650)(	29 494)
Financement à long terme des activités d'investissement	4		
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	1 436 227	337 559
Excédent accumulé	6	262 664	1 892 002
	7	(1 198 263)	(2 244 601)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8		

Extrait du rapport financier, page S14